

Le bioéthanol extrait de la canne à sucre viole les droits humains

Partage international n° [242](#) - Octobre 2008

La production de bioéthanol issu de la canne à sucre au Brésil viole les droits humains, et notamment le droit à une nourriture adéquate et à un environnement salubre. Tel est la conclusion du rapport *Agrofuels in Brazil* (Biocarburants au Brésil) que le Foodfirst Information and Action Network (FIAN) a rédigé en liaison avec des ONG, des organisations de fermiers et des experts indépendants.

Ce rapport est basé sur une mission d'investigation dans trois importantes régions du Brésil (São Paulo, Mato Grosso do Sul et Piauí) où la production de canne à sucre est en forte expansion. Ce rapport considère dans quelle mesure la politique brésilienne en matière de biocarburants, en particulier les programmes bioéthanol et biodiesel, est conforme à l'observation des droits humains socio-économiques.

Il est indiqué dans ce rapport qu'une expansion à grande échelle de la culture de la canne à sucre et du soja constitue une grave violation aux droits à la nourriture des ouvriers agricoles, des petits fermiers et des communautés indigènes. Ce rapport conclut que l'expansion de la production de biodiesel au

Brésil provoque la concentration de la propriété de la terre entre un nombre de plus en plus restreint de personnes, et aboutit au déplacement de la production de nourriture, à l'exploitation excessive des ouvriers, au travail d'esclaves, à la destruction de la forêt, à la diminution de la fertilité des sols, à l'assèchement des sources et des rivières, et à la pollution. Il ne faut pas sous-estimer la production à grande échelle du bioéthanol issu de la canne à sucre, conclut enfin ce rapport, car elle met en péril les droits humains fondamentaux des couches de la société les plus défavorisées au Brésil.

Brésil

Sources : Foodfirst Information and Action Network, Pays-Bas]

Thématiques : [politique](#)

Rubrique : [Les priorités de Maitreya](#) (« Pour aider les hommes dans leur tâche, Maitreya, l'Instructeur mondial, a formulé certaines priorités. Assurer à tous un approvisionnement correct en nourriture ; procurer à tous un logement convenable ; fournir à tous soins médicaux et éducation, désormais reconnus comme un droit universel. » Le Maître de Benjamin Creme, Partage international, janvier 1989. Dans cette rubrique, notre rédaction aborde les questions relatives aux priorités énoncées par Maitreya et présente des expériences orientées dans cette direction.)